

Réunion publique départementale dans le Val d'Oise (95) COMPTE-RENDU

Lieu et date	Hôtel d'agglomération de Cergy-Pontoise, le 30 novembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France Sophie MATHARAN, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération De Cergy-Pontoise - Participation citoyenne et proximité citoyenne Régis GUYOT, Garant de la CNDP Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Irène Rossetti, Res publica Anaïs de La Fonchais, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS



Participants à la réunion :
Une quarantaine de personnes



Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale dans le Val-d'Oise s'est déroulée mercredi 30 novembre, de 19h à 21h, à l'Hôtel d'agglomération de Cergy-Pontoise. Une quarantaine de participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estimaient majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

En début de réunion, **Sophie Matharan**, Vice-Présidente de la communauté d'agglomération De Cergy-Pontoise en charge de la participation citoyenne accueille les participants en les remerciant pour leur présence et en soulignant combien la démocratie participative est un sujet central pour l'agglomération.

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), remercie la communauté d'agglomération pour l'accueil et les participants pour leur présence. Il explique l'objectif de la réunion : écouter les réflexions, projets et visions des participants pour nourrir l'élaboration du SDRIF-E. Il ne s'agit donc pas de présenter un projet de schéma mais bien de se s'inspirer des contributions citoyennes.

Jean-Philippe Dugoin-Clément rappelle la double motivation de cette révision :

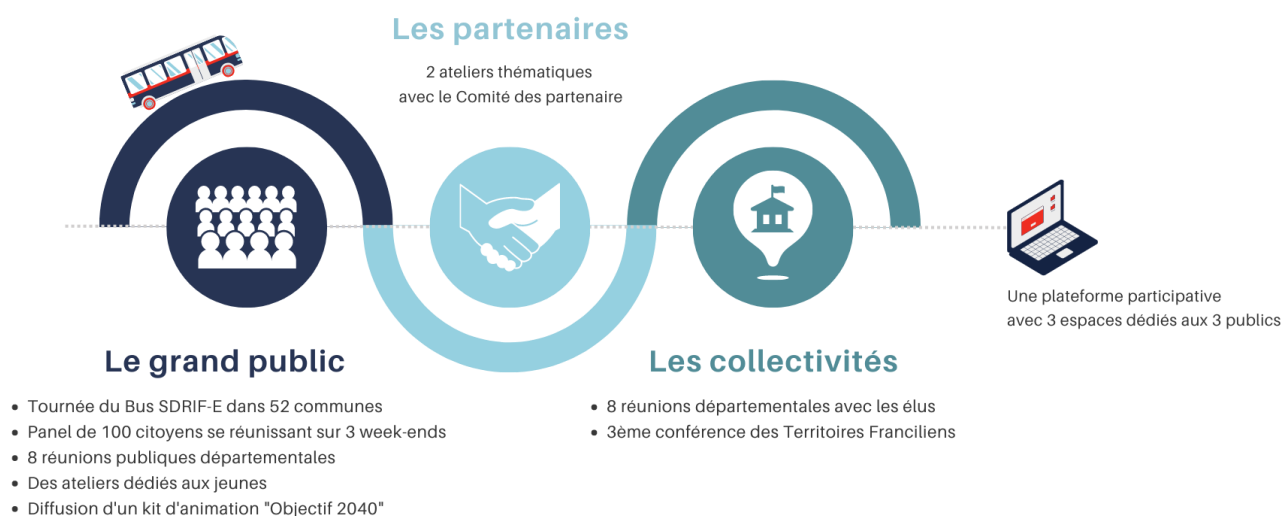
- L'obligation posée par la loi Climat et Résilience de 2021 de mise en conformité du SDRIF avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- La volonté de la Présidente de la Région pour une planification globale qui intègre les nouvelles exigences environnementales et qui permette de rééquilibrer le territoire.

Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

- **ZAN** (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- **ZEN** (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- **Zéro déchet**, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Île-de-France dans son approvisionnement sans accroître sa dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue par le code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous.



Pour encadrer ces trois mois de concertation, la Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé deux garants dont Régis Guyot présent ce soir.

Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux, qui adopteront le document définitif au premier semestre 2024. Ainsi, le SDRIF-E sera un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

Régis Guyot présente ensuite la CNDP et le rôle du garant. La CNDP, créée en 1995 avec la loi Barnier, est une autorité administrative indépendante. Elle organise de façon obligatoire ou facultative des débats publics et des concertations publiques préalables. Dans le cas du SDRIF-e, l'association de la CNDP était facultative et résulte du choix de la Région. La CNDP a donc désigné deux garants. Ces derniers aident la Région à concevoir les modalités

d'information et de concertation du public. Ils s'assurent notamment que le dossier de concertation soit clair, loyal et compréhensible, et veillent à ce qu'une gamme suffisante de modalités de concertation permette à tout un chacun de prendre part à la démarche. Ainsi, la Région a organisé des rencontres de proximité, des ateliers lycéens, des réunions publiques et un kit de concertation pour permettre à une diversité de publics de s'exprimer.

A l'issue de la concertation, les garants rédigeront dans le mois qui suit un bilan de la démarche qui intégrera des données quantitatives et qualitatives, décrira les méthodes de concertation et partagera des suggestions au maître d'ouvrage. L'exécutif régional aura ensuite deux mois pour répondre aux observations des garants.

Pour conclure les introductions, **Valérie Belrose**, déléguée au SDRIF-E, rappelle aux participants qu'ils pourront prolonger les débats sur la plateforme participative de la démarche mais également en se saisissant du kit de concertation pour organiser un atelier avec leur entourage sur l'avenir de l'Île-de-France.

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Pour s'approprier les notions d'aménagement et prendre connaissance du contexte francilien, les participants, répartis en sous-groupes, ont joué au jeu du kit de concertation « Les défis de l'Île-de-France ». Les participants ont ensuite priorisé les 7 principaux défis de l'Île-de-France et identifié des pistes d'actions pour répondre aux 3 défis les plus importants pour le groupe. Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

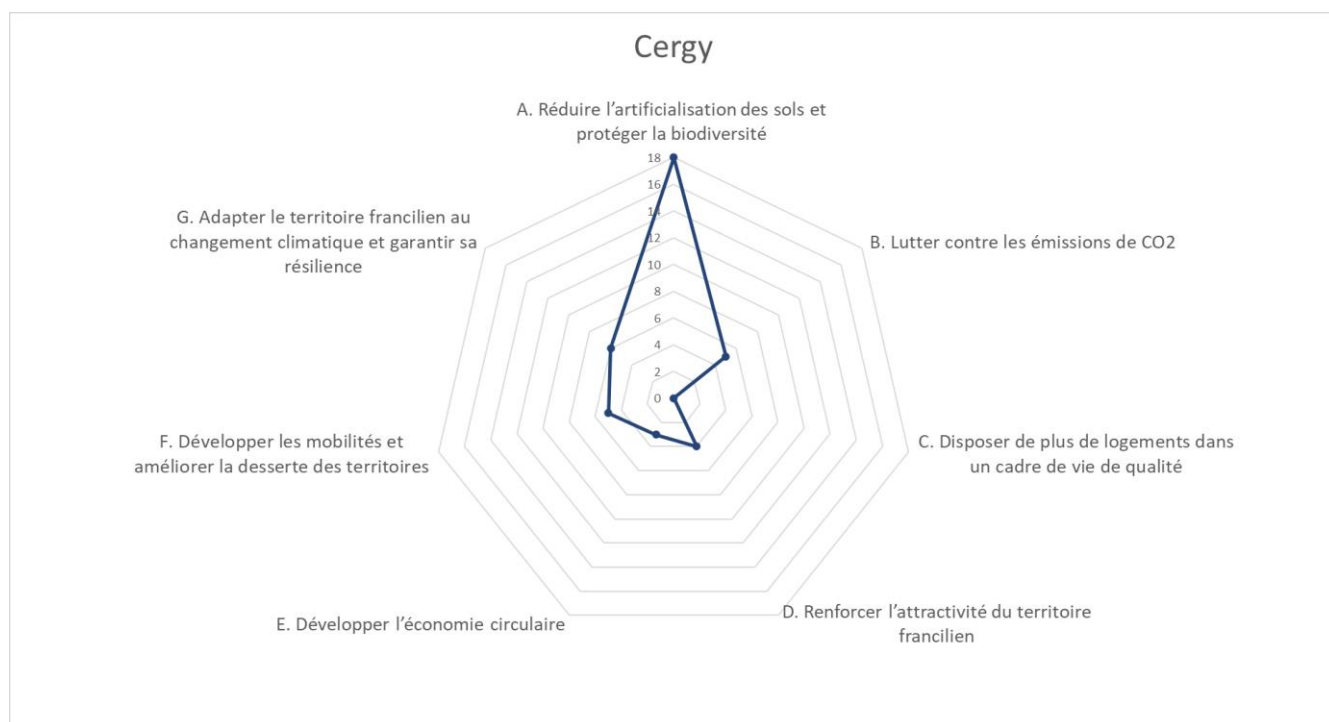


Figure 1 : résultat des priorisations des participants

Les participants répartis en groupes ont priorisé les 7 défis de l'Île-de-France. La pondération des priorisations (voir Figure 1) marque la forte préoccupation des participants quant à l'étalement urbain et la protection de la biodiversité. L'adaptation des territoires au changement climatique, le développement des mobilités et la lutte contre les émissions de CO2 sont également des défis partagés par les participants. Plusieurs groupes ont ajouté un huitième défi à ceux identifiés par la Région. Plusieurs pistes d'action ont été proposées pour répondre à ces différents défis.

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Pour réduire l'artificialisation, les participants proposent les actions suivantes :

- Densifier davantage les zones urbanisées ;
- Limiter ou arrêter l'étalement des grandes zones commerciales à l'extérieur des villes ;
- Réhabiliter les friches, recycler le bâti et convertir les bâtiments vacants ;

- Passer du ZAN (zéro artificialisation nette) au ZAB (zéro artificialisation brute) et « ne pas attendre 2050 pour atteindre l'objectif ZAN » ;
- Inscrire la lutte contre l'étalement urbain dans les documents d'urbanisme ;
- Stopper le projet du Triangle du Gonesse avec la nécessité de « sanctuariser ces terres et les consacrer à l'alimentation des franciliens » ;
- Préserver les terres agricoles ;
- Développer une agriculture responsable ;
- Protéger les forêts et les couverts végétaux ;
- Replanter des haies ;
- Préserver la biodiversité et « ne pas penser la biodiversité en termes d'impact indirect, mais la considérer en tant que telle » ;
- Recenser les zones qui peuvent être renaturées ;
- Lutter contre les îlots de chaleur et les inondations ;
- Respecter les chartes des PNR.

B. Lutter contre les émissions de CO2

La lutte contre les émissions de CO2 devrait s'appuyer sur les leviers d'action suivants :

- Développer le transport fluvial, notamment dans la logistique alimentaire ;
- Développer les mobilités actives (RER vélo et vélos cargo) et les transports en communs ;
- Améliorer les transports en commun existants avant de financer de nouvelles lignes (GPE) ;
- Rapprocher les logements des emplois ;
- Stopper le projet d'extension de Roissy Aéroport ;
- Requalifier l'existant avant de construire de nouveaux bâtiments ;
- Privilégier les circuits-courts.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Le sujet de la qualité de vie a été central dans les échanges en plénière. Il est traité ci-dessous en lien avec le défi D.

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

Les participants ont identifié deux pistes d'action pour ce défi :

- Redynamiser les centres-villes des petites villes ;
- Stopper la construction de zones commerciales.

Au regard de la qualité de vie dégradée des franciliens et de la lutte contre l'étalement urbain, plusieurs participants considèrent que « l'Île-de-France doit arrêter de grossir ». Ils opposent attractivité du territoire et qualité de vie, et plaident pour un rééquilibrage entre les différentes régions françaises :

- « Il faut arrêter de vouloir grossir alors que nous ne sommes pas capables de préserver la santé des franciliens. »

- « C'est la qualité de vie qui fait l'attractivité du territoire. Il faut que les gens qui y vivent soient heureux ; il ne s'agit pas de faire venir de nouvelles personnes. »
- « L'orientation principale du SDRIF-E ne doit pas être l'attractivité de la région mais la qualité de vie de ses habitants. »

E. Développer l'économie circulaire

Pour développer l'économie circulaire, les participants indiquent les pistes suivantes :

- Développer les ressourceries et les réparateurs d'électroménager ;
- Développer les circuits courts ;
- Réduire les déchets en poussant la tarification incitative ;
- Inciter au compostage (logements, établissements scolaires ...) ;
- Développer des filières locales de productions agricoles et de matériaux biosourcés ;
- Réhabiliter le bâti ;
- Renforcer les réglementations dans les constructions notamment par rapport aux bâtiments réversibles et évolutifs ;
- Favoriser les écoconstructions.

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Pour développer les mobilités, les participants proposent de :

- Encourager le covoiturage ;
- Développer les mobilités douces ;
- Créer du stationnement sécurisé pour les mobilités actives, proche des zones de connexion ;
- Rendre les transports en commun gratuits ;
- Réduire la mobilité contrainte (p.ex. travail-maison), favoriser la proximité dans le recrutement et développer le télétravail ;
- Superposer les infrastructures de transports pour optimiser le foncier ;
- Développer le transport multimodal ;
- Développer le fret et le transport fluvial : « ne pas tout miser sur l'aérien, source de pollution et de nuisances sonores ».

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Pour faire face au changement climatique, il est proposé de :

- Développer le ferroutage ;
- Développer le modèle de « la ville du quart d'heure » ;
- Assurer la présence d'un espace vert à 5 minutes à pied de chaque logement ;
- Réduire l'artificialisation des sols.

Plusieurs participants ont souligné la nature englobante de ce défi dont découlent tous les autres défis.

Les défis identifiés par les participants

Différents groupes ont ajouté un huitième défi à la liste des défis pré-identifiés par la Région :

- **La santé** : les participants ont mentionné la qualité de l'air, la qualité de l'eau et l'exposition au bruit. Ils ont insisté sur les nuisances sonores que subissent les habitants du Val d'Oise et des Yvelines en raison des nombreux survols aériens, et demandé à ce que le trafic de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle diminue.
- **La prise en compte des divers risques**, notamment les risques industriels.
- **Le développement des énergies renouvelables.**
- **L'augmentation de la population francilienne** : à l'instar des contributions portant sur le défi D de la Région, deux groupes considèrent que la croissance de la Région doit cesser.
- **Le recyclage du foncier** : si cette proposition a été citée comme levier pour relever le défi A de la Région, un groupe considère qu'il s'agit d'un défi à part entière. Recycler le foncier permettrait de :
 - Lutter contre les logements vacants
 - Fournir des logements abordables
 - Réduire les déchets
 - Réduire l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols
 - Réduire la consommation de ressources naturelles
- **Le rapprochement des logements et des emplois** : là aussi considéré comme une piste d'action pour relever le défi F de la Région, le rapprochement des logements et des emplois est considéré comme un défi à part entière pour un groupe de participants. Cela permettrait de :
 - Modifier les modes de déplacements et de réduire la dépendance à la voiture ;
 - Réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air ;
 - Améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant le temps passé dans les transports ;
 - Renforcer l'attractivité des territoires franciliens ;
 - Lutter contre les inégalités territoriales.

Autres échanges

Un participant a demandé si un bilan avait été réalisé pour le précédent SDRIF et quels seraient les indicateurs choisis pour suivre la mise en œuvre du prochain SDRIF-E.

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E, remercie les participants pour le temps consacré à cette réunion. Il rappelle la distinction entre le rôle des acteurs et la fonction d'un schéma directeur : le SDRIF-E pose un cadre en termes d'aménagement mais ne s'ingère pas dans le mode de fonctionnement des structures, il s'agit là du rôle des acteurs.

Concernant la question de la croissance de la population francilienne, il ne s'agit pas d'un souhait de la Région de « grossir » mais d'une réalité démographique. Plusieurs études menées par l'INSEE et l'IPR démontrent que la population francilienne croît non pas du fait d'un solde migratoire positif, mais d'un solde démographique positif. Cette croissance n'est donc pas exogène mais bien endogène et pourrait se stabiliser à l'horizon 2050.

Sur la question de la réduction de l'artificialisation, la loi Climat et Résilience de 2021 fixe un objectif de zéro artificialisation des sols nette et non brute, et une diminution de l'artificialisation de 50% pour toutes les régions de France à l'horizon 2030, sauf pour l'Ile-de-France, qui a la liberté de choisir sa trajectoire de réduction.

Par rapport au bilan du précédent SDRIF, une évaluation a bien été réalisée. Le document est à retrouver ici : <https://www.iledefrance.fr/bilan-de-levaluation-du-sdrif-de-2013> .

Enfin, Jean-Philippe Dugoin-Clément explique que le projet du Grand Paris Express est financé par l'Etat, il n'existe donc pas de concurrence avec les investissements portés par IDFM. Il y aura bien un impact en fonctionnement pour la Région, mais pas d'impact en termes d'investissements.